

Mon espace santé : votre tableau de bord santé

C'est un service public gratuit et sécurisé pour gérer, partager et suivre facilement votre santé au quotidien. Présentation.

Mon espace santé regroupe en un seul endroit un ensemble de services de santé. Il comprend le dossier médical partagé (DMP) pour stocker et partager vos documents de santé avec vos professionnels médicaux, une messagerie sécurisée pour échanger avec eux, un agenda santé pour suivre vos rendez-vous médicaux et un catalogue d'applications et de services labellisés pour choisir des outils numériques fiables. Vous y trouverez également un profil médical à compléter avec vos antécédents, vos volontés, vos proches à prévenir en cas d'urgence ou encore votre carnet de vaccination, ainsi qu'un répertoire d'accès listant les actions réalisées par les professionnels de santé que vous avez autorisés. Cet espace permet de constituer un véritable historique médical en ligne. Il facilite ainsi la coordination des soins, en ville, à l'hôpital ou aux urgences, vos soignants pouvant accéder à vos informations médicales si vous leur en donnez l'autorisation, ce qui permet une prise en charge plus fluide.

Activation en quelques clics

Mon espace santé peut être ouvert dès la naissance et quel que soit votre régime d'assurance maladie (salarié, étudiant, travailleur indépendant, agriculteur, retraité...). L'activation se fait en quelques clics sur le site officiel monespacesante.fr, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone (via l'application mobile dédiée). Chacun reste libre de l'activer ou non et peut à tout moment le supprimer en ligne ou par téléphone au 3422.

Focus sur le dossier médical partagé

Une fois votre compte activé, cet espace centralise vos documents médicaux en un seul endroit. Vous pouvez y déposer des comptes rendus, résultats ou ordonnances, et vos professionnels de santé peuvent eux aussi l'alimenter ; vous êtes alors averti par courriel ou SMS de l'ajout d'un nouveau document. Le patient reste maître de son DMP. Vous pouvez à tout moment autoriser ou bloquer son accès à certains professionnels de santé. Mon espace santé garde une trace datée de chaque accès au DMP et vous permet de consulter la liste des médecins et paramédicaux qui ont consulté votre espace. En cas d'urgence, la fonctionnalité « mode bris de glace » permet au personnel médical

qui vous prend en charge d'accéder à vos documents même sans autorisation préalable. Vous pouvez choisir de désactiver cette option ou de masquer certains documents pour qu'ils ne soient visibles que par votre médecin traitant.

Un outil en évolution

Mon espace santé ne centralise pas encore toutes vos données médicales, précise France Assos Santé, d'autres dossiers existent comme le dossier pharmaceutique lié à votre carte Vitale, le dossier du médecin dans son propre ordinateur ou encore le dossier patient informatisé dans les hôpitaux. Si Mon espace santé a pour ambition de réunir l'ensemble de ces informations et de les rendre accessibles au patient, son adoption par les professionnels de santé reste progressive et nécessite encore du temps pour atteindre pleinement cet objectif, conclut l'association.

Données de santé : comment sont-elles protégées ?

Résultats d'analyses, traitements, téléconsultations... Nos données de santé sont particulièrement sensibles et fortement encadrées. Mais malgré les protections, le risque zéro n'existe pas. Les menaces, bien réelles, peuvent prendre la forme de piratage, hameçonnage ou encore de revente de données. En France, leur sécurité repose sur un cadre strict (règlement général sur la protection des données personnelles, RGPD, Code de la santé publique) et sur l'obligation pour les professionnels de santé et paramédicaux d'utiliser des outils (chiffrement des données, système d'authentification, messageries sécurisées...) certifiés hébergeurs de données de santé (HDS). C'est le cas pour Mon espace santé ou les plateformes de téléconsultation. Côté objets connectés et applications, la prudence est aussi de mise. Avant de les utiliser, mieux vaut vérifier leur fiabilité, changer les mots de passe par défaut et faire les mises à jour. Le label mHealth Quality ou la liste des applications proposées dans Mon espace santé permettent de repérer les applications fiables.

